Annexe Art. 8.2 T. pallidum - Syphilis

Type de document : ANH
Version : 2
En vigueur de : 01.02.2027

Pour le dépistage de la syphilis, les techniques suivants sont autorisés pour la détection de Treponema pallidum: TPHA (Treponema Pallidum Hemagglutination Assay), TPPA (Treponema Pallidum Particle Agglutination) ou EIA (Enzyme Immunologic Assay).
En raison de la sensibilité moindre des tests TPHA basés sur les érythrocytes aviaires, il est recommandé d'utiliser des tests TPHA à base d'érythrocytes de mouton ou d'utiliser d'autres systèmes de test.
Les tests de confirmation comprennent au moins un test dont le principe est différent de celui qui est utilisé pour le dépistage.

